

Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Est de l'Ontario

Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce est une initiative du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse du gouvernement de l'Ontario.

Il vise à identifier les nouveau-nés qui sont atteints de surdit  ou qui sont   risque de subir une perte auditive durant la petite enfance; il fournit aux familles des services en mati re de soutien et de d veloppement de la communication.

Le Centre de sant  communautaire Pinecrest-Queensway coordonne les services pour l'Est de l'Ontario, qui englobe la Ville d'Ottawa, le comt  de Renfrew et les comt s de Prescott-Russell et de Stormont, Dundas et Glengarry. Les services offerts dans le cadre du programme sont fournis en partenariat avec les h pitaux locaux, les sages-femmes et la clinique d'audiologie du CHEO.

VOTRE B B  PEUT-IL ENTENDRE?

D j , dans l'ut rus, le b b  peut entendre des sons du monde ext rieur. D s sa naissance, il cherche   l'aide des sons, ainsi que des mouvements corporels et des expressions faciales des personnes de son entourage,   comprendre le monde autour de lui. En entendant les gens parler, il apprend   donner un sens   ces sons et commence   apprendre la langue et   communiquer. Mais certains b b s sont sourds ou entendent mal d s leur naissance. Ils ne repr sentent qu'un tr s petit nombre de nouveau-n s (environ 4 b b s sur 1 000 en Ontario). Il est difficile pour ces b b s de comprendre le monde qui les entoure et d'apprendre la langue. Ces b b s peuvent recevoir de l'aide, et il est par cons quent tr s important de d tecter les probl mes le plus t t possible. C'est pour cette raison que le gouvernement de l'Ontario a mis en place le Programme de d pistage n onatal des troubles auditifs et d'intervention pr coce, gr ce auquel tous les nouveau-n s peuvent passer un test de d pistage de perte auditive.

COMMENT SAUREZ-VOUS SI VOTRE B B  PEUT ENTENDRE?

En Ontario, tous les nouveau-n s peuvent passer un test de d pistage auditif. Le test est gratuit et la technique de d pistage est simple, rapide, fiable et n'est absolument pas douloureuse pour le b b .

COMMENT POUVEZ-VOUS FAIRE PASSER LE TEST DE D PISTAGE   VOTRE B B ?

Le test de d pistage auditif se fait normalement peu apr s la naissance du b b .

- Si l'enfant na t dans un h pital de l'Ontario, le test de d pistage auditif se fait avant la sortie de l'h pital.
- Si l'enfant na t avec l'aide d'une sage-femme, le test de d pistage est fait par la sage-femme lors de la visite du 10^e jour dans son cabinet.
- Si le b b  passe un s jour prolong    la pouponni re de soins sp ciaux d'un h pital de l'Ontario, le d pistage se fait avant la sortie de l'h pital.

Si votre b b  n'a pas pass  de test auditif, ni   l'h pital ni dans le cabinet d'une sage-femme, vous pouvez communiquer avec le Programme de d pistage n onatal des troubles auditifs et d'intervention pr coce de l'Est de l'Ontario et obtenir un rendez-vous pour que votre b b  passe le test dans une clinique de d pistage communautaire pr s de chez vous. **Veillez appeler le 613-688-3979, poste 453 ou le num ro gratuit 1-866-HEAR-IHP (1-866-432-7447).** Des cliniques communautaires sont offertes   divers endroits   Ottawa, Casselman, Cornwall et Hawkesbury ainsi qu'  Arnprior et Pembroke.

COMMENT SE FAIT LE TEST DE DÉPISTAGE AUDITIF CHEZ UN BÉBÉ?

Il existe deux façons de faire le test de dépistage auditif chez un bébé. Toutes deux sont très simples. Pendant que le bébé dort ou qu'il est tranquille, un petit écouteur est placé dans son oreille. L'écouteur émet des sons doux. L'oreille du bébé répond aux sons et l'appareil de dépistage mesure et interprète automatiquement la réponse de l'oreille. Le test ne prend que quelques minutes et vous obtenez les résultats tout de suite. Vous saurez si le test a réussi ou si votre bébé doit passer un second test, qui fonctionne de la même façon, mais qui mesure la réponse du cerveau aux sons.

Si votre bébé doit passer un second test, essayez de ne pas vous inquiéter. La plupart des bébés dont le premier test n'a pas réussi ont une ouïe normale. Il existe de nombreuses raisons autres que la perte auditive qui font que le premier test de dépistage peut ne pas réussir. Par exemple, votre bébé pourrait avoir eu un léger rhume et trop bouger pendant le test. Toutefois, pour ne rien laisser au hasard, il est très important que le bébé passe un second test de dépistage.

Si le second test de dépistage réussit, cela veut dire que l'ouïe de votre bébé est normale au moment du dépistage. Il est important de continuer à prêter attention à l'ouïe de votre bébé et d'aider celui-ci à développer ses habiletés de parole et de langage.

POURQUOI LE DÉPISTAGE PRÉCOCE EST IMPORTANT

Il est important de savoir si votre bébé a une perte auditive. La perte auditive qui n'est pas détectée peut causer des retards dans le développement du langage du bébé, ce qui peut mener à des problèmes d'ordre comportemental et affectif et, par la suite, à des problèmes scolaires. Plus la perte auditive est détectée tôt, mieux cela vaut. De nombreux services sont conçus pour aider les enfants atteints d'une perte auditive. Les enfants chez qui le problème est détecté tôt peuvent obtenir tout de suite l'aide dont ils ont besoin. Ils ont alors la même chance que les enfants qui entendent bien de développer leurs habiletés de langage.

QUE SE PASSERAIT-IL SI VOTRE BÉBÉ AVAIT UNE PERTE AUDITIVE PERMANENTE?

Si une perte auditive permanente était détectée chez votre bébé, le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Est de l'Ontario fournirait des services d'évaluation audiolinguistique, de technologie d'assistance et de développement de la communication. Une intervenante ou un intervenant en soutien auprès des familles serait également disponible pour répondre aux questions de votre famille, lui fournir des renseignements et des conseils et la relier aux services communautaires appropriés.

Pour en savoir plus sur l'ouïe des nourrissons, visitez

http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/earlychildhood/hearing/brochure_hear.aspx

Pour en savoir plus sur la façon dont les bébés apprennent le langage, visitez

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/earlychildhood/speechlanguage/index.aspx>

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE SI LES TESTS DE DÉPISTAGE AUDITIF DE VOTRE BÉBÉ ONT RÉUSSI À LA NAISSANCE, MAIS QUE VOUS VOUS DEMANDEZ MAINTENANT SI VOTRE ENFANT ENTEND BIEN?

Si des inquiétudes (autres que des inquiétudes liées à des otites) surviennent concernant l'ouïe d'un enfant de moins de 2 ans, l'enfant peut être redirigé vers le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Est de l'Ontario pour qu'une autre évaluation soit menée. Un parent ou le tuteur légal de l'enfant peut communiquer avec le programme, en composant le 613-688-3979 ou le numéro sans frais 1-866-432-7447 (1-866-HEAR-IHP), pour qu'un suivi soit effectué.

Si des inquiétudes surviennent concernant l'ouïe d'un enfant de plus de 2 ans, l'enfant doit être vu par son médecin.

Dans le cas d'inquiétudes causées par des otites, quel que soit l'âge de l'enfant, l'enfant doit être vu par son médecin.